

Indians in East Africa : how they are today ? Les Indiens en Afrique de l'Est : combien sont-ils aujourd'hui ?

Laurent NOWIK - Université de Tours

En Afrique de l'Est (Kenya, Tanzanie et Ouganda), les communautés originaires de l'Inde et du Pakistan ont vécu avec difficulté les premières années de l'indépendance des nouveaux Etats, lesquels ont adopté des politiques discriminatoires à leur encontre, allant en Ouganda jusqu'à leur expulsion hors des frontières du pays. Ces événements ont inversé la dynamique démographique antérieure, marquée par une croissance ininterrompue. Quelques centaines seulement de personnes d'origine indienne, probablement tous citoyens ougandais, sont demeurées en Ouganda après les événements de 1972 alors que la diaspora indienne comptait dans ce pays 75 000 personnes en 1969, dont un tiers de nationalité ougandaise¹. Au Kenya, la population indienne a diminué d'environ 100 000 personnes entre 1962 et 1979, soit approximativement de moitié. En Tanzanie, enfin, on a estimé à 20 000 personnes le nombre d'Indiens ayant quitté le pays à la suite des nationalisations entreprises par le gouvernement socialiste (Prunier, 1990 : 239).

On sait que l'immigration massive des Indiens en Afrique de l'Est ne remonte pas en deçà de l'arrivée des Britanniques (Mangat, 1969). Il demeure que bon nombre de personnes d'origine indienne ont aujourd'hui des ascendants nés en Afrique depuis plus de cinq générations et ont rompu leurs attaches avec le sous-continent indien sans pour autant connaître un processus complet d'acculturation à la société africaine. Si la majorité des Indiens qui vivent en Afrique de l'Est possèdent désormais la nationalité de leur pays de résidence (au moins au Kenya et en Tanzanie), leur dénombrement a pu faire l'objet de certaines réticences, soit par souci de ne pas isoler ces populations des autres citoyens, soit par crainte de faire ressortir leur importance démographique alors même que leur puissance économique fait l'objet de certaines contestations. À cet égard, la politique de collecte des données démographiques et la politique de diffusion des résultats des recensements peuvent apparaître dans chacun des trois pays de l'Afrique orientale comme des révélateurs du traitement différentiel de la diversité ethnique. Nous présenterons ces trois situations.

- Soucieuse de mettre l'accent sur l'unité nationale, **la TANZANIE** a, dès l'indépendance, cessé de faire mention dans ses recensements de la variable ethnique, qu'il s'agisse des Africains ou des allochtones. Le gouvernement tanzanien a également encouragé la naturalisation des Indiens. N'étant plus repérés statistiquement, ils sont devenus de fait, *pour la statistique publique*, des citoyens « ordinaires ». La démographie des « Indiens » de Tanzanie n'a donc plus de raison d'être, excepté dans une perspective historique. Cependant, dans la réalité sociopolitique, cela ne signifie pas que les citoyens d'origine indienne soient devenus des citoyens « comme les autres » et que, au sein de leur propre communauté, ils n'aient pas, de leur côté, le souci de se compter. Quarante ans après l'indépendance, il est donc devenu impossible de mesurer l'importance de cette population par le moyen d'un recensement national. En 2006, les services diplomatiques de l'ambassade de l'Inde à Nairobi ont évalué à environ 45 000 personnes le nombre de personnes d'origine indienne vivant sur le sol tanzanien, soit environ la moitié du chiffre enregistré en 1967. La grande majorité d'entre elles (40 000) posséderait la nationalité tanzanienne.

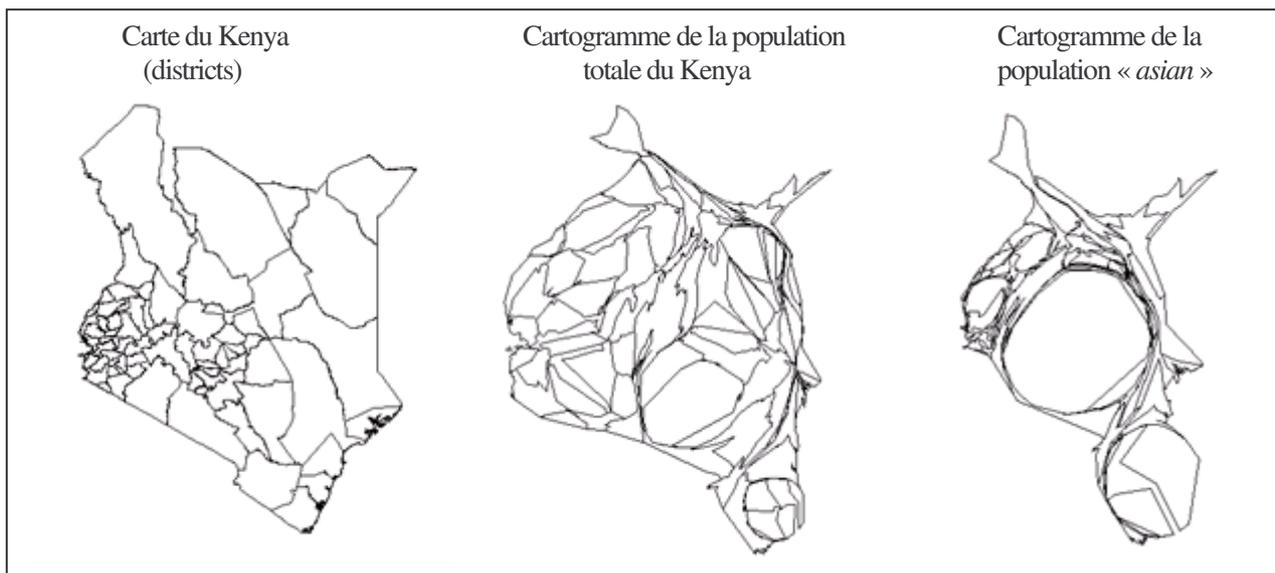
- À l'occasion des divers recensements intervenus depuis la fin de la colonisation britannique, le gouvernement du **KENYA** a régulièrement publié des statistiques se rapportant aux appartenances ethniques de la population, y incluant, par conséquent, les populations d'origine indienne, également identifiées par leur citoyenneté. À l'occasion du dernier recensement de 1999, le Central Bureau of

¹ Recensement ougandais de 1969.

Statistics (CBS) a renoncé à faire mention de ces mêmes précisions, lesquelles figuraient néanmoins dans les données recueillies par les agents recenseurs. Sollicité par nous, le CBS a accepté de nous communiquer, à *des fins strictement scientifiques*, l'ensemble des données portant sur les personnes d'origine indienne des deux derniers recensements (1989 et 1999). Des trois pays étudiés, c'est donc sur le Kenya que nous sommes en mesure de présenter les informations les plus précises.

Les 89 310 "Asiatiques" recensés en 1999 au Kenya se distribuent sur le territoire national de façon très inégale. Comme depuis toujours au Kenya, et comme partout en Afrique de l'Est, cette population vit essentiellement en ville (zone urbaine : 94,9 % ; zone périurbaine : 1,3 %). Le seul district de Nairobi concentre à lui seul la moitié de la population (50,5 %, soit 45 088 personnes) et Mombasa le quart (26,8 %, soit 23 894 personnes). Le quart restant est dispersé dans les 67 autres districts du pays. Hors Nairobi et Mombasa, quatre districts comptent entre 1 000 et 3 340 Indiens : Kisumu, Nakuru, Uasin Gishu (Eldoret) et Thika, tandis que dans 35 districts (soit un sur deux), les communautés indiennes sont constituées de moins de 100 personnes (et 26 de moins de 50). Il reste que si la concentration des Indiens est fortement accusée dans certaines parties du territoire, - et en dépit de leur petit nombre en valeur absolue, - peu d'Africains sont tenus à l'écart complet de leur présence. Les cartes ci-dessous résument graphiquement la concentration des Indiens dans quelques districts, et surtout la singularité de leur répartition sur le territoire national au regard de la distribution de la population totale kenyane.

Cartes des districts kenyans, population totale et population « asian » par district



Source : UBOS - Données du recensement kenyan 1999

- **L'UGANDA**, pays dans lequel la question indienne demeure la plus difficile à évoquer, a maintenu le principe d'un repérage statistique de l'origine ethnique, mais a renoncé, depuis les événements de 1972, à en faire état publiquement. Jusqu'en 1969, les publications issues des recensements étaient encore soumises aux usages en vigueur à l'époque du protectorat britannique, établissant une distinction entre population africaine et non africaine. Après 1969, la statistique publique se contenta de séparer les Ougandais des non Ougandais, s'abstenant de faire apparaître toute autre mention. C'est ainsi que le recensement de 1991 ne publia aucune des informations recueillies à cet égard, ignorant l'existence de citoyens d'origine indienne, et tout autant la part prise par les Indiens dans la catégorie des non-Ougandais. Ce faisant, l'Ouganda se rapprochait de la position tanzanienne en matière de communication statistique, prenant le parti de ne pas distinguer les citoyens en fonction de leur origine dans un souci d'apaiser les clivages et de renforcer l'unité du pays, après plusieurs décennies de conflits meurtriers.

À l'issue du recensement de 2001, la variable ethnique refit son apparition et le dénombrement des neuf groupes ethniques « autochtones » les plus importants fut rendu public en 2005. S'agissant des personnes d'origine étrangère, seuls les « Indiens » firent l'objet d'une mention spéciale, sans que celle-ci permît, toutefois, de chiffrer la totalité des personnes de nationalité indienne ou pakistanaise.

Bien que non publiées, les données statistiques concernant les résidents d'origine indienne avaient été recueillies à l'occasion des deux précédents recensements de 1991 et 2001. Sollicité par nos soins, l'Uganda Bureau of Statistics (UBOS) a accepté de fournir les informations requises se rapportant au recensement de 1991. S'agissant du recensement de 2001, l'UBOS se contenta de communiquer quelques tableaux croisés faisant mention des résidents ayant déclaré une nationalité ou une origine « asiatique » (27 % étant natifs d'Ouganda). Ces tableaux n'apportent aucune réponse à la question du nombre de citoyens ougandais d'origine indienne, ainsi qu'à celle des personnes originaires du sous-continent indien possédant une autre nationalité (africaine ou britannique). L'information disponible conduit à sous-estimer le nombre d'Indiens vivant en Ouganda à partir des données fournies. En revanche, les principales caractéristiques sociodémographiques pourront être présentées à l'occasion de notre communication.

Dans un article de 1999, Tom Forrest² a soutenu la thèse que plusieurs centaines d'Indiens expulsés en 1972 auraient fait retour en Ouganda, en majorité en provenance des pays dans lesquels ils avaient trouvé refuge. Il convient de dire que le recensement de 1991 laisse peu de place à l'hypothèse d'un retour en provenance des pays occidentaux ; les immigrés de cette époque n'y faisant que rarement référence. C'est ainsi que seulement 19 d'entre eux ont déclaré avoir vécu en Grande Bretagne, et moins encore au Canada (8 personnes). En revanche, 124 personnes déclarent avoir résidé au Kenya. L'immense majorité des immigrés ont affirmé être en provenance de l'Inde ou du Pakistan, respectivement 925 et 133. Ces derniers représentaient à l'époque 56 % de l'ensemble des résidents habitant auparavant un autre pays que l'Ouganda.

En considérant l'âge des Indiens qui vivaient en Ouganda au début des années mille neuf cent quatre-vingt-dix, on écarte aussi l'hypothèse d'un retour massif des expulsés de 1972. Les personnes recensées en 1991 sont avant tout caractérisées par leur jeunesse. C'est en particulier le cas des femmes : 82 % des femmes (contre 71% des hommes) avaient moins de 40 ans en 1991. Aurait-il pu s'agir, alors des enfants des *returnees* ? L'hypothèse, si elle est fondée, ne se vérifie que pour une partie des effectifs, 30 % des hommes et 45 % des femmes n'étant pas nés en 1972. Si retours il y a, il faudrait alors les rechercher parmi les immigrés de plus de 40 ans, représentant moins du quart des effectifs. Avec un *ratio* de masculinité de 1,6, la population indienne de 1991 se présente de surcroît comme une population « sélectionnée », caractéristique d'arrivées migratoires récentes. Des familles sont en cours de constitution (moins de 300 personnes âgées de 10 à 19 ans et 500 de moins de 10 ans), mais la proportion d'hommes célibataires reste forte.

Les données du recensement de 1991 sont les plus complètes de toutes celles existant sur la diaspora indienne en Ouganda, - les données actuellement disponibles du recensement de 2001 ne faisant apparaître que les personnes ayant explicitement déclaré une origine « asiatique » (*Asians* d'Ouganda). En 1991, 40 % des Indiens d'Ouganda (comprenant les citoyens ougandais et les étrangers) étaient natifs du pays. Le recensement de 2001 fait mention de 8 818 personnes d'origine indienne n'exprimant pas leur nationalité ougandaise, 26,5 % étant nés en Ouganda (2 340 sur 8 818). Il serait aventuré d'en déduire qu'il est possible d'estimer la part des Indiens de nationalité ougandaise en s'alignant sur le même pourcentage de natifs d'Ouganda qu'en 1991 (40 %). Si tel était le cas, la communauté indienne dans son ensemble serait sous-évaluée d'environ 2000 personnes : $(2340+2000)/(8818+2000) = 40 \%$. Compte tenu de cette incertitude, - et prenant en considération la part des personnes non recensées, - on peut estimer en 2001 à au moins 10 000 personnes le chiffre de la population d'origine indienne, - au lieu des 8 818 annoncées par l'UBOS. Que l'on retienne ou non l'évaluation jugée basse de l'UBOS, cette population est en forte croissance, probablement alimentée

² FORREST, Tom. 1999, « Le retour des Indiens en Ouganda », *Politique Africaine*, 76 : 76-90.

en partie par l'immigration illégale, considérant le très grand nombre de visas touristiques délivrés à des citoyens indiens ou pakistanais.

Hormis la progression numérique qui vient d'être soulignée, les données statistiques disponibles en 2001 ne modifient guère le tableau général de la communauté indo-ougandaise telle qu'elle apparaissait à la lecture du recensement de 1991³. Certaines tendances se confirment ou se renforcent. Il en va ainsi de l'importance de la population urbaine ou du niveau élevé de la position socio-économique. Parmi les éléments nouveaux, soulignons la proportion croissante de femmes engagées dans des activités professionnelles.

D'avantage encore qu'en Tanzanie et au Kenya, la situation des Indiens d'Ouganda les désigne, sinon comme une minorité dirigeante, - elle ne l'est en aucun cas politiquement et ne participe pas davantage à l'administration du pays, - mais du moins comme une catégorie socio-ethnique exerçant des responsabilités économiques de premier plan, à la fois instruite, active et prospère. Non seulement, les taux d'activité de cette communauté sont supérieurs à la moyenne de la population du pays et excèdent celui de toutes les autres communautés africaines, mais nombre de représentants de la diaspora sont eux-mêmes les créateurs de leurs propres activités. Alors que leur nombre est encore inférieur de sept fois à celui de la période antérieure à 1972, les Indiens d'Ouganda sont, semble-t-il, sur un chemin ascendant qui pourrait les conduire à reconstituer les positions économiques qui étaient les leurs un demi-siècle plus tôt.

³ L'UBOS a communiqué sept tableaux statistiques qui ne permettent pas une comparaison précise avec les résultats du recensement de 1991. Les sept tableaux sont relatifs à l'âge, au statut marital, au niveau d'instruction, au type d'emploi, à la religion, au district de résidence et au pays de naissance. Les données sur la religion sont imprécises, le questionnaire se contentant de désigner explicitement les catégories « religions africaines », « musulmans » et « chrétiens ». Les hindouistes ne sont pas repérés comme tels, mais (selon toute vraisemblance) inclus dans une dernière catégorie intitulée « autres religions non chrétiennes ». Contrairement à la situation de 1991, les musulmans indiens sont en 2001 plus nombreux que les adeptes des autres religions : 34,2 % contre 30,3 %.